Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260619-20260055-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUMEUR - GAUTIER

Date de convocation : 13 juin 2026 Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15 **Quorum atteint**	L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Maire Etaient présents : Madame BOBONY Annaïg, Madame BOURDOISEAU Sindy, Madame CALLEC Angélique, Madame CLENET Véronique, Monsieur FAISANT Gurvan, Monsieur L'ANTHOËN Jérémie, Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Monsieur LE ROUZÈS Benoît, Madame LE TIRANT Christine, Monsieur RENAUD François, Monsieur TERRIEN Yannick, Monsieur TRÉHIOU Mickaël
	Absents : Représentés : Madame CORNILLAULT Annabelle : procuration à Madame LE TIRANT Christine Monsieur LE GUEN François : procuration à Monsieur TERRIEN Yannick Madame LOUTOUFI Céline : procuration à Monsieur LE ROUZÈS Benoît Non-représentés :
Secrétaire de séance	Monsieur FAISANT Gurvan
Assistait également	Madame HENRY Anne-Hélène, Secrétaire de Mairie

Dispositif « Mission Argent de poche »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune peut, via le Centre Intercommunal

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260619-20260055-DE

d'Action Sociale de Lannion-Trégor Communauté, adhérer au dispositif « Mission Argent de Poche ».

Le dispositif crée la possibilité pour les adolescents d'effectuer de petits chantiers de proximité (1/2 journée) à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation par jeune de 15 € par demi-journée.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Accompagner les jeunes dans une première expérience
- Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes
- Créer du lien entre jeunes, agents et élus
- Découvrir la commune et les structures communales
- Découvrir les métiers dans une collectivité
- Participer à la vie de la commune

Les modalités :

- Mission d'une durée de 3h30 dont 30 minutes de pause ($\frac{1}{2}$ journée)
- Période : vacances d'été, vacances de Toussaint et vacances de printemps
- Indemnisation fixée à 15 € par mission
- Jeunes de 14 ans révolus à la veille de leurs 18 ans habitant la commune
- L'encadrement des jeunes est assuré par les agents et/ou les élus
- Un dossier d'inscription est à remplir

Les missions :

- Petits travaux de nettoyage, de peinture, petit entretien dans les bâtiments
- Aide au classement, archivage
- Entretien des espaces verts, aide au fleurissement
- Entretien du petit patrimoine communal
- Nettoyage de la nature
- 30 missions pourront être proposées par la commune sur l'année

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260619-20260055-DE

Afin de rétribuer les bénéficiaires de ce dispositif, la collectivité adhère à la Ligue de l'Enseignement 22 (198,00 € l'année). La commune verse à la Ligue de l'Enseignement 22 la somme due aux jeunes, et la Ligue de l'Enseignement 22 les rétribue par chèque.
Par ailleurs, la Caisse d'Allocations familiales accompagne les collectivités via une subvention de 5 € par mission rétribuée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer au dispositif « Mission Argent de Poche »,

- d'accepter l'adhésion de la commune à la Ligue de l'Enseignement 22 (198,00 € l'année),

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance

Président de séance

MAIRIE DE PLEUMEUR-GAUTIER (Côtes d'Armor)